



## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 avril 2013.

✦ **Note** : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité du 08 avril à 18h, les membres ont été convoqués à nouveau le 15 avril à 18h.

### 1 – Budget primitif 2013

#### 1.1 - Mode de calcul des bases de participation 2013

Le Président expose les faits suivants :

« Depuis de nombreuses années, la commune de Beaulieu a déclaré 15 chambres pour l'hôtel « La Santoline » alors que celui-ci n'en a que 7.

Depuis lors, la commune de Beaulieu a payé 8 chambres de trop. L'ensemble des collectivités a donc bénéficié d'un tarif unitaire par chambre moins élevé puisque la participation attendue a été divisée par un nombre total de chambres plus élevé que ce qu'il aurait du être.

Après avoir consulté la trésorerie des Vans, il apparaît que la commune peut demander au SICTOBA le remboursement des sommes indûment perçues de 2005 à 2009 (la déclaration du nombre de chambres a été mise à jour à partir de 2010), ce qui représente un montant total s'élevant à 1080 €.

Toutefois, à partir de 2008, la délibération du 30 mai 2008 relative au mode de calcul des bases de participation 2008 mentionne que « Le calcul des participations sera établi à partir d'un état déclaratif envoyé aux communes et EPCI adhérents en début d'année. En cas de modifications de cet état en cours d'année, leur prise en compte ne pourra être effective que l'année suivante, sans effet rétroactif. »

Ainsi seul le remboursement du trop versé par la commune de Beaulieu pour les années 2005, 2006 et 2007 (soit 558€) pourrait être pris en charge par le SICTOBA.»

Le Président propose que la commune de Beaulieu fasse l'objet d'une moins-value s'élevant à 558 € et que cette somme sera reventilée sur le reste des adhérents au prorata de la population DGF plus les établissements touristiques (campings et hôtels).

Il propose également à l'assemblée que les clefs de répartition du calcul des bases de participation des communes et EPCI adhérents, à l'exception de la moins-value pour la commune de Beaulieu, soient les mêmes que l'année dernière soit :

- ✦ le 1/4 du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels).
- ✦ Les 3/4 du même produit global sur la base du tonnage d'ordures ménagères résiduelles reçu sur l'ISDND pour le compte de chaque collectivité adhérente.

Le calcul des participations sera établi à partir d'un état déclaratif envoyé aux communes et EPCI adhérents en début d'année. En cas de modifications de cet état en cours d'année, leur prise en compte ne pourra être effective que l'année suivante, sans effet rétroactif.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## 1.2 - Vote du budget 2013

Le Président explique à l'assemblée que le syndicat a confié à MS Conseils la mise à jour de l'analyse financière prospective 2012 à 2016 (cette mise à jour est disponible sur simple demande par mail à [sictoba@wanadoo.fr](mailto:sictoba@wanadoo.fr)).

Par rapport au PPI de l'année dernière, il est important de noter les évolutions suivantes :

- réhabilitation et mise en conformité des déchetteries : l'estimatif des travaux réalisé par le maître d'oeuvre NALDEO (800 k€ contre 460 k€ inscrit dans le PPI 2012) représente 340 k€ supplémentaires (y compris la remise à neuf totale du site de Ruoms (seule une réhabilitation était envisagée dans le PPI 2012) qui représente 150 k€ supplémentaires sur ces 340 k€).
- l'étude sur la gestion des déchets verts est en cours, le scénario final n'a pas encore été validé. Il a été prévu 720 k€ répartis sur 3 ans avec 250 k€ en 2013, 350 k€ en 2014 et 120 k€ en 2015.

Ces nouvelles données ont été intégrées au PPI :

	Budgété2012	Réalisé2012	RAR	2013	2014	2015	2016	2017
<b>DEPENSES</b>								
Opération n°33 - Achat de matériel	62 258	38 314		30000	30000	30000	30000	30000
Opération n°11 - Matériel d'information et communication	5 000	1 854	587	5800	5000	5000	5000	5000
Opération n°21 - Petits travaux divers	35 749	12 298		30000	30000	30000	30000	30000
Opération n°42 - Travaux de reprise de l'alvéole 1	655 178	430 511	166 454					
Opération n°40 - Unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats	567 813	556 525	3 565					
Opération n°38 - Généralisation du compostage (2)	14 800	3 940		17000	2000	2000	2000	2000
Opération n°45 - Aménagements et équipements de traitement des déchets verts (4)	30000		28425	250 000	350 000	120000		
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (3)	530000		13539	500 000	500000			
Opération n°43 - Chargeur d'occasion pour l'ISDND	120000	107640						
Opération n°46 - Mise en place du réseau de collecte des biogaz (6)				32000		32000		
Création d'une déchetterie sur le secteur de Joveuse						600000		
Démantèlement usine de broyage / construction local technique					90 000			
Avenir traitement déchets ultimes (5)							350000	350000
<b>INVESTISSEMENT A DEFINIR</b>								
Report de dépenses sur l'exercice N+1			212 570	0				
<b>TOTAL</b>	<b>2 020 798</b>			864 800	1 007 000	819 000	417 000	417 000

	Budgété2012	Réalisé2012	RAR	2013	2014	2015	2016	2017
<b>RECETTES</b>								
Opération n°40 - Unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats (1)	274 723	232 682	38 821					
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité déchetteries (4)					210000			
Opération n°45 - Aménagements et équipements de traitement des déchets verts								
Opération n°38 - Généralisation du compostage (2)				8 700				
<b>TOTAL</b>				8 700	210 000	0	0	0

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>TOTAL A FINANCER</b>	856 100	797 000	819 000	417 000	417 000

Après mise à jour les conclusions sont les suivantes : l'évolution des contributions de 4 % prévue en 2013 permet de contracter un volume d'emprunts de 307 K€ et d'en assurer la charge annuelle de remboursement. Pour les années ultérieures, si les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement sont respectées, il serait nécessaire de porter l'évolution des contributions à 4% par an pour financer le PPI prévu.

Dans ces conditions le SICTOBA devra recourir tous les ans à l'emprunt : toutefois le ratio d'endettement (encours / épargne brute) resterait à un niveau satisfaisant, inférieur à 5 ans.

☞ Evolution des participations proposée de 2013 à 2017 : +4% par an

Après discussion, le Président propose pour l'année 2013 :

Une **augmentation de 4 %** du montant total des bases de participation (budget général) soit :

- Montant 2012 : 2 825 809 €
- Montant 2013 : 2 938 841 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget primitif 2013 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 6 135 603 € (dont 4 069 993 € en section de fonctionnement et 2 065 610 € en section d'investissement), le Comité Syndical après en avoir délibéré l'a adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2 – Budget annexe « Collecte sélective » 2013

Le Président rappelle que ce budget annexe a évolué puisqu'en 2012 l'ensemble des charges et produits relatifs à la collecte sélective qui figuraient auparavant sur le budget général ont été transférés vers ce budget.

### 2.1 - Mode de calcul des bases de participation 2013

Le Président propose que le mode de calcul des bases de participation pour le budget annexe soit le même que pour l'année dernière soit :

- (1) Calcul du produit global attendu inscrit au budget réparti sur la base de la population DGF et la capacité d'accueil des établissements touristiques (campings et hôtels) : la contribution est calculée en divisant le produit total attendu par la population totale (population DGF + emplacements de camping + chambres d'hôtels) du SICTOBA et multiplié par la population de chaque commune ou EPCI.
- (2) Application d'un bonus/malus en fonction du tonnage d'ordures ménagères résiduelles enfouies l'année précédente : la contribution calculée en (1) pour chaque commune ou EPCI est multipliée par un coefficient obtenu par le rapport du tonnage à l'unité de base par commune ou EPCI par rapport à celui du SICTOBA, inversé pour obtenir un bonus ou un malus.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### 2.2 - Clef de répartition des charges de personnel

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une clef de répartition des charges de personnel avait été établie l'année dernière pour le budget annexe « Collecte sélective ». Dans le cadre de la comptabilité analytique « Compta-coûts », il a été nécessaire de faire quelques modifications mineures et de modifier cette clef de la manière suivante :

	Clef 2012			Clef 2013	
	Bgénéral	Bannexe		Bgénéral	Bannexe
ALLAVENA	100%		ALLAVENA	100%	
AMIROUCHE	100%		AMIROUCHE	100%	
BOUYGE	90%	10%	BOUYGE	90%	10%
CLAVEL JC	100%		CLAVEL JC	100%	
GAUTHIER	80%	20%	GAUTHIER	80%	20%
MENDES	90%	10%	MENDES	90%	10%
NOUET	100%		NOUET	100%	
RICHON	50%	50%	RICHON	70%	30%
RIMBERT	100%		RIMBERT	100%	
ROBERT C		100%	ROBERT C		100%
SCHOLL	100%		SCHOLL	100%	
ALLAVENA S			ALLAVENA S	100%	
MARCY P			MARCY P	95%	5%
Remplacant déchetteries	100%		FEY D	100%	
JULLIEN	100%		PUJOL	100%	
PUJOL	100%		MOULIN	100%	
MOULIN	100%		GIRARD Anaïs	90%	10%
AURIOL	100%		GIRARD Anaïs	90%	10%
CDD Accueil Professionels déchetteries	100%		Remplacant secrétariat	100%	
Remplacant ROBERT Clarisse maternité		100%	Remplacant congés (dies, enc, isdnd)	90%	10%
Stagiaire	100%		Remplacant déchetterie Les Vans	100%	
			Remplacant (divers)	100%	
			Stagiaire	100%	

Le Président indique aux membres présents que les charges de personnel ont été calculées sur cette nouvelle base.

### 2.3 - Vote du budget annexe 2013

Le Président explique à l'assemblée que le syndicat a confié à MS Conseils la mise à jour de l'analyse financière prospective 2012 à 2016 (cette mise à jour est disponible sur simple demande par mail à [sictoba@wanadoo.fr](mailto:sictoba@wanadoo.fr)).

La mise en place de la collecte sélective en flux multimatériaux (emballages + papiers et journaux) implique des frais de mise en place (enlèvement des colonnes, frais de communication...) et l'achat de 300 bacs jaunes supplémentaires.

Cette dernière donnée a été intégrée au PPI :

	Budgété2012	Réalisé2012	RAR	2013	2014	2015	2016	2017
<b>DEPENSES</b>								
Opération n°20 - Achat de bacs et conteneurs (1)	70 300	43 760	26 324	92300	55000	139000	55000	55000
Opération n°11 - Matériel d'information et communication	2 000	248		2000	2000	2000	2000	2000
<b>INVESTISSEMENT A DEFINIR</b>								
Report de dépenses sur l'exercice N+1			26 324					
<b>TOTAL</b>	<b>72 300</b>	<b>44 008</b>	<b>26 324</b>	94 300	57 000	141 000	57 000	57 000
<b>RECETTES</b>								

Après mise à jour les conclusions sont les suivantes :

- En 2013, la quasi-totalité des excédents sera utilisée pour compléter le besoin de financement du fonctionnement : il est nécessaire d'anticiper sur un besoin de financement identique en 2014, qui augmentera du fait de la croissance de la dotation aux amortissements, qui ne pourra plus être couverte par l'important excédent de fonctionnement constaté en 2012.

- Pour financer le renouvellement des bacs, et avoir un budget de fonctionnement en équilibre, il est nécessaire de prévoir une hausse conséquente des contributions de 2013 à 2015.

☞ Evolution des participations proposée : +15% en 2013, +20% en 2014, +10% en 2015, +5% en 2016 et +5% en 2017.

Le Président propose donc : une **augmentation de 15%** du montant total des bases de participation soit :

▫ Montant 2012 : 380 426 €

▫ Montant 2013 : 437 490 €

Suite à la présentation détaillée par le Président du projet de budget annexe primitif 2013 (envoyé à chaque membre) qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 309 078 € (dont 1 135 568 € en section de fonctionnement et 173 510 € en section d'investissement), celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3 – Délégations au Bureau

Le Président explique à l'assemblée que les diverses missions effectuées par le syndicat nécessitent la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de se prononcer sur un certain nombre de délégations détaillées dans l'exposé ci-dessous :

#### Concernant les dépenses ou opérations liées à la section de FONCTIONNEMENT (budgets général et annexe)

Le Président rappelle à l'assemblée les principaux marchés relatifs à la collecte sélective, la mise en place de la généralisation du compostage, l'exploitation des déchetteries, du CSDU et des installations diverses gérées par le Syndicat :

- collecte du verre,
- collecte des journaux-magazines,
- collecte des emballages,
- tri des journaux-magazines,
- tri des emballages,
- tri du flux multimatériaux (emballages+journaux),
- exploitation des déchetteries de Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc, Beaulieu, Joyeuse, Les Vans et Barjac,
- collecte et traitement des DDM récupérés sur les déchetteries ,
- généralisation du compostage,
- traitement des lixiviats,
- .....

Le Président explique à l'assemblée que ces diverses opérations nécessitent parfois la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Bureau du Syndicat à prendre, par voie de délégation, toutes décisions relatives à la mise en œuvre de l'organisation de la collecte sélective et la réalisation des marchés listés ci-dessus y compris la passation d'avenants lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Président précise enfin qu'il serait fait état de l'avancement de la gestion de ces différents marchés à chaque réunion du Comité Syndical.

Il demande également que délégation soit donnée au bureau pour :

- fixer les tarifs de vente des composteurs,
- fixer le tarif de vente du compost produit sur le site de Barjac,
- la signature de conventions dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, du fonctionnement des déchetteries, du programme local de prévention, de la gestion des déchets verts et du compostage (implantation de bacs/colonnes/composteurs, mise à disposition d'équipements et de terrains, opérations de compostage individuel et de quartier...).

### **Concernant les dépenses ou opérations liées à la section d'INVESTISSEMENT (budgets général et annexe)**

Le Président rappelle à l'assemblée les principales opérations des budgets qui viennent d'être votés :

- Opération n°11 : Matériel d'information et communication
- Opération n°11 : Matériel d'information et communication (budget annexe)
- Opération n°20 : Achat de bacs et conteneurs (budget annexe)
- Opération n°21 : Petits travaux divers
- Opération n°33 : Achat de matériel
- Opération n°38 : Généralisation du compostage
- Opération n°40 : Unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats
- Opération n°42 : Travaux de reprise de l'alvéole 1
- Opération n°44 : Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries
- Opération n°45 : Aménagements et équipements de traitement des déchets verts
- Opération n°46 : Mise en place du réseau de collecte des biogaz

Le Président explique à l'assemblée que ces diverses opérations vont nécessiter la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical.

C'est pourquoi le Président demande au Comité Syndical d'autoriser le Bureau du Syndicat à prendre, par voie de délégation, toutes décisions relatives à la réalisation des actions à mettre en œuvre pour la réalisation des opérations listées précédemment (à l'exception des modes de gestion).

Il s'agira principalement (et de manière non exhaustive) pour le Bureau du Syndicat :

- de valider les propositions de mission en matière de conduite d'opération, de maîtrise d'œuvre et d'études diverses,
- de valider les cahiers des charges des différentes consultations à entreprendre ainsi que les modes de passation à mettre en œuvre,
- de valider les dossiers de demande de subventions relatifs aux études et travaux à réaliser et qu'il conviendra de présenter en temps utile,
- de procéder au choix des bureaux d'études et entreprises consultés dès lors qu'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert, ...) n'aura pas à être mise en œuvre (auquel cas cette tâche revient à la Commission d'Appel d'Offres),
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives aux opérations listées ci-dessus (contrats, conventions diverses, dossiers de demandes de subventions, marchés lettres de commandes, ordres de services...) et d'engager les dépenses correspondantes dans la limite des prévisions budgétaires **2013**,
- d'autoriser le Président à signer tous les contrats de prêts dans la limite des prévisions budgétaires.

*☞ A l'unanimité des membres présents délégation est donnée au Bureau pour la réalisation des opérations listées dans l'exposé.*

#### 4 – Délégation au Président

Le Président explique à l'assemblée que les diverses missions effectuées par le syndicat nécessitent la prise de décisions successives au fur et à mesure de leur état d'avancement, les délais impartis pour leur aboutissement définitif étant incompatibles avec l'obligation actuelle de saisine systématique du Comité Syndical et parfois du Bureau Syndical.

C'est pourquoi il propose à l'assemblée de se prononcer sur la délégation détaillée dans l'exposé ci-dessous : Il propose à l'assemblée que délégation lui soit donnée (et au 1<sup>er</sup> Vice-Président en cas d'absence du Président) pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée au montant et à l'objet du marché en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget et ce, jusqu'à 25 000 €ht

☞ A l'unanimité des membres présents délégation est donnée au Bureau pour la réalisation des opérations listées dans l'exposé.

#### 5 – Solliciter la participation financière des Conseils Généraux de l'Ardèche et du Gard, de l'ADEME et de la Région Languedoc Roussillon dans le cadre de la réhabilitation et mise en conformité de nos déchetteries

Le Président rappelle à l'assemblée le budget qui vient d'être voté, notamment l'opération n°44 « Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries ».

Notre maître d'œuvre NALDEO (anciennement POYRY) nous a transmis le montant estimatif des travaux suivant :

Travaux de réhabilitation et mise en conformité des déchetteries de :

-	Barjac :	77 100 €ht
-	Beaulieu :	136 850 €ht
-	Les Vans :	35 800 €ht
-	Ruoms (déchetterie neuve) :	500 000 €ht
-	Vallon-Pont-d'Arc :	31 700 €ht
-	maîtrise d'œuvre et frais divers :	57 372 €ht

**TOTAL : 838 822 €ht**

☞ A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical sollicite la participation financière des Conseils Généraux de l'Ardèche et du Gard, de l'ADEME et de la Région Languedoc Roussillon dans le cadre de la réhabilitation et mise en conformité de nos déchetteries pour un montant total de travaux s'élevant à 838 822 €ht.

#### 6 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour le secrétariat en remplacement d'un agent parti à la retraite et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26h/semaine)

Le Président explique à l'assemblée qu'après le départ à la retraite de l'agent chargé de l'accueil et du secrétariat il convient de procéder à son remplacement. Le Président propose la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour faire face à la charge de travail de ce poste, et de supprimer simultanément un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

☞ A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

1 - d'accéder à la proposition de Monsieur le Président ;

2 - de créer à compter du 1<sup>er</sup> août 2013, un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe, pour 35 heures hebdomadaire, à l'échelle 4 de rémunération ;

3 - l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales ;

4 - de supprimer simultanément un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 26 heures

5 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

6 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget du Syndicat.

## **7 – Prise en charge des frais engagés par les participants au colloque ADEME prévention et gestion des déchets dans les territoires qui se déroulera les 25 et 26 juin à Paris**

Le Président explique que l'ADEME organise un colloque à Paris les 25 et 26 juin sur le thème de la prévention et la gestion des déchets dans les territoires. Des points inscrits à l'ordre du jour de ce colloque tels que la filière CSR, la prévention ou le compostage seront abordés.

Le nombre exact de participants n'a pas encore été fixé.

Il demande donc au Comité Syndical de prendre en charge sur le budget syndical, justificatifs à l'appui, les frais réels de déplacement, de restauration et de représentation que chaque participant aura à engager dans le cadre de ce déplacement.

☞ A l'unanimité des membres présents l'assemblée décide de prendre en charge sur le budget syndical, justificatifs à l'appui, les frais réels de déplacement, de restauration et de représentation que chaque participant à ce colloque aura engagé.

## **8 – Attribution d'une gratification à un stagiaire chargé de suivre le compostage dans les établissements touristiques**

Le Président explique à l'assemblée qu'un stagiaire de formation IUT Génie Biologie a signé une convention pour une durée de 3 mois. Celui-ci sera chargé du suivi du compostage dans les établissements touristiques situés sur le territoire du Syndicat.

Le Président propose qu'une gratification soit accordée à Monsieur Grégory Faure pour le travail qu'il accomplira à l'occasion de son stage, et précise que cette gratification s'élèvera à 12,5% maximum du plafond horaire de la sécurité sociale (soit environ 30% du SMIC).

☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée décide d'attribuer à Grégory Faure une gratification pour la durée de son stage.

## **9 – Etat d'avancement des dossiers suivants**

### **9.1 – Etude sur la gestion des déchets verts**

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une étude sur la gestion des déchets verts à l'échelle du territoire du SICTOBA est en cours.

Le Comité de Pilotage s'est réuni pour la deuxième fois le 18 mars 2013 : lors de cette réunion, le bureau d'études a présenté 4 scénarios de gestion des déchets verts.

Les membres du Comité de pilotage ont retenu le scénario 1 axé sur la prévention.

La prochaine rencontre aura lieu le 15 mai 2013. A cette occasion, une présentation des scénarios sera faite au Comité Syndical pour validation.

### **9.2 – Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes**

Le Président explique aux membres qu'une rencontre a eu lieu avec les Conseils généraux de l'Ardèche et de la Drôme dans le cadre du PIPGDND.

Il nous été demandé de fournir une convention de partenariat avec le SIDOMSA pour formaliser notre volonté de traiter ensemble nos OMR et ainsi pouvoir inscrire dans le plan une capacité de traitement d'environ 40 000 tonnes dans le sud de l'Ardèche.

Suite à cette rencontre, la Commission qui s'est réunie le 27 mars a dressé la liste des points qui devront être inscrits dans la convention.

### **9.3 – Opération de généralisation du compostage**

Luc Parmentier explique que le budget 2013 prévoit de compléter les équipements de compostage (compostage individuel, compostage de quartier et compostage auprès des gros producteurs) en vue d'atteindre les objectifs fixés lors du Comité Syndical du 27 Février 2008. Ces équipements seront pour la dernière année subventionnés à hauteur de 80%.

### **9.4 – Programme local de prévention**

Luc Parmentier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du compostage présente l'état d'avancement de l'opération :

- Le 3<sup>ème</sup> Comité de Pilotage a eu lieu le jeudi 28 mars 2013. Environ 40 personnes étaient présentes et de tous horizons (ADEME, Conseil Général de l'Ardèche, Conseillers généraux, élus, techniciens, Les Recycl'arts, du personnel du collège de Vallon et de la crèche de Joyeuse, des représentants des grandes surfaces, associations etc.). Il a été présenté un bilan à mi-parcours de ce plan et proposé des pistes de travail pour les deux années restantes.
- Action autocollant STOP PUB : 30% des foyers du territoire ont apposé l'autocollant (soit 4056 unités). La moyenne régionale est de 16%.
- Action réemploi : les gardiens des déchetteries du SICTOBA ont suivi une formation « valoriste » dispensée par l'association Les Recycl'arts. Les gardiens des déchetteries du SIDOMSA étaient également présents à cette formation.
- Le Programme Local de Prévention est prévu pour 5 ans et se termine en 2015. L'objectif majeur est d'atteindre une réduction de 7% des OMA/hab. (ordures ménagères assimilés) qui comprend les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre. A ce jour, entre 2008 et 2012, le SICTOBA constate une baisse de 5,5% des OMA/hab., soit une baisse de 20kg/an/hab.

### **9.5 – Casier 5**

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagnés, CPGF a répondu à notre mémoire en réponse. Notre avocat travaille actuellement sur le projet de réponse.

## **10 – Questions diverses**

✓ **Bilan détritique 2012** : ce document a été distribué à l'ensemble des membres présents.

✓ **Journal du tri n°9** : il a été distribué dans les boîtes aux lettres dans le courant de la semaine 13.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

☞ Mercredi 15 mai à 18h : présentation des scénarios relatifs à l'étude sur la gestion des déchets verts et vote.

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.





